

RÉGLEMENTATION BANCAIRE : NOUVELLES ÉTAPES

Il y a presque deux ans, les dirigeants et actionnaires de Credit Suisse ont précipité la banque dans le mur, aidés par une politique laxiste et complaisante envers le secteur financier, menée par la majorité de droite et du centre. En décembre dernier, la Commission d'enquête parlementaire (CEP) a publié son rapport final, mettant en lumière les causes de cette faillite. Depuis, la majorité bourgeoise s'efforce – malgré des promesses électorales éclatantes – d'enterrer le dossier et de repousser toute réforme, comme en témoigne le retrait des propositions de l'UDC sur la réglementation bancaire. Pourtant, il y a urgence : avec le monstre qu'est UBS, la Suisse évolue désormais en terrain miné. Parallèlement, UBS bénéficie d'une garantie implicite de l'État, aux frais des contribuables.

Dates importantes

10 mars (Conseil des États)	Rapport de la CEP et motions/postulats de la CEP au Conseil. Suspension probable de l'objet PLB 23.062 (Public Liquidity Backstop) et des interventions suivantes jusqu'à fin 2026 : <ul style="list-style-type: none">« Responsabilité des cadres supérieurs des banques d'importance systémique » (23.3462)« Exigences accrues en matière de fonds propres pour les banques actives au niveau mondial » (21.3910) Éventuellement vote sur l'objet 23.3452 « Limitation des rémunérations dans le secteur bancaire ».
18 mars (Conseil national)	Rapport de la CEP et motions/postulats de la CEP au Conseil.
20 mars (Conseil des États)	Décision sur 24.4505 Mo. Hurni. Interdire les dons des entreprises publiques et d'importance systémique aux partis et aux acteurs politiques.
Troisième semaine de session (Conseil national)	Parallèlement à la motion 24.4505, une motion de groupe de même teneur a été déposée au Conseil national (24.4461 Interdire les dons des entreprises publiques et d'importance systémique aux partis et aux acteurs politiques). Sur la base de ces deux motions, le Groupe socialiste demandera une session extraordinaire durant la troisième semaine de la session de printemps.
Probablement au début de l'été 25 (Conseil fédéral)	Adoption de valeurs de référence pour la nouvelle réglementation « too big to fail » (y compris les questions relatives à la Finma, aux fonds propres, aux filiales, etc.) À l'origine, le Conseil fédéral voulait mettre en consultation en mai la question des fonds propres via la révision de l'ordonnance sur les fonds propres. Mais selon les médias, le Département des finances a décidé d'élever le sujet au niveau de la loi. On peut donc s'attendre à ce que le Conseil fédéral prenne une décision en mai sur les valeurs de référence du projet de loi pré-vu sur les règles relatives aux fonds propres des filiales étrangères.
D'ici fin 2025 (Conseil fédéral)	Élaboration du projet de consultation de la nouvelle réglementation « too big to fail », y compris les nouvelles règles en matière de fonds propres
Début 2026 (Conseil fédéral)	Ouverture de la consultation sur la nouvelle réglementation « too big to fail »
Fin 2026 (Conseil fédéral)	Adoption du message sur la nouvelle réglementation « too big to fail » à l'attention du Parlement
2027 (Parlement)	Débat parlementaire sur la nouvelle réglementation « too big to fail »
2029	Entrée en vigueur de la nouvelle réglementation le plus tôt possible ; éventuellement un vote populaire

Contexte : versements d'UBS aux partis bourgeois en 2023 :

1. UDC : 241 000 CHF
2. PLR : 195 000 CHF
3. Centre : 173 000 CHF
4. PVL : 66 000 CHF

Somme totale : 675 000 CHF

Conclusion

1. Il est important de présenter une nouvelle réglementation globale et d'y intégrer par exemple les activités PLB. Il ne doit pas y avoir de nouvelle assurance tous risques avant que les exigences posées aux grandes banques (fonds propres, renforcement de la Finma, etc.) aient été débattues et décidées. Parallèlement, il est faux de remettre indéfiniment des décisions politiques importantes concernant l'interdiction des bonus (21.3909) ou des prescriptions plus strictes en matière de fonds propres (21.3910).
2. Les versements d'UBS aux partis bourgeois doivent être immédiatement stoppés. Sinon, le Parlement pourrait être soupçonné de commettre les mêmes erreurs que lors de la dernière définition de la réglementation TBTF et de ne pas décider de manière indépendante des prochaines étapes pour réduire les risques d'une UBS XXL.
3. Le calendrier de la majorité bourgeoise pour la nouvelle réglementation « too big to fail » est extrêmement dangereux. Une entrée en vigueur de la nouvelle réglementation seulement dans les années 2030 fait courir un risque énorme à la population suisse. Parallèlement, UBS peut encore profiter pendant des années de prescriptions allégées en matière de fonds propres et, grâce à la garantie implicite de l'État, obtenir un avantage concurrentiel et réaliser d'énormes bénéfices. Cette garantie implicite de l'État correspond à une subvention annuelle d'au moins 3 milliards et jusqu'à 45 milliards de francs¹. Cela représente un coût pouvant aller jusqu'à 8 400 CHF par contribuable.

Plan d'action (Adopté par le Groupe socialiste aux Chambres fédérales le 22 février 2025)



Rédaction: Roger Nordmann, conseiller national, membre de la CFP

2

Table des matières

1 Introduction: nécessité et finalité du plan d'action	3
2 Résumé des 5 grands axes d'action	7
3 Premier axe: imposer la transparence et la clarté de la structure des mégabancues	12
3.1 Imposer une structure « clean holding » distinguant les fonctions de la holding et de la banque pour les établissements d'importance systémique.....	12
3.2 Système de stricte séparation des fonctions (« firewalls ») à l'intérieur du groupe.....	17
3.3 Exigences d'indépendance des membres des organes.....	17
4 Deuxième axe: limiter la taille et renforcer les exigences de capital	18
4.1 Facturation de la garantie d'État.....	18
4.2 « overcollateral » des fonds propres durs de base (CET1) à partir du 2027 milliard de sommes du bilan.....	20
4.3 Rendre plus officielles les allégements et faciliter les exigences supplémentaires en matière de capital et de liquidité.....	23
4.4 Interdire à toutes les banques les rachats d'actions.....	24
5 Troisième axe: responsabiliser les actionnaires et les managers par un système de dépôt temporaire et la réforme des AT1	25
5.1 Réviser le « Revised Gaining Policy » (garantie temporaire des dividendes et bonus auprès de la SNG).....	26
5.2 Limitation des bonus comme alternative partielle au REP.....	27
5.3 Réviser les AT1 sur leur idée originale, en éliminer l'effet « casino complet », ou y renoncer.....	28
6 Quatrième axe: renforcer les institutions de la surveillance bancaire et les protéger des pressions politiques par un firewall	30
6.1 Considérer l'assise institutionnelle de la surveillance microprudentielle.....	31
6.2 Renforcer les instruments de surveillance microprudentielle.....	32
6.3 Créer la FINA, des moyens personnels et matériels nécessaires.....	34
6.4 Établir le principe de transparence.....	35
6.5 Réviser les codes de conduite et les décisions prudentielles et supprimer l'effet suspensif pour les moyennes et grandes banques.....	35
6.6 Interdire le franchissement des parcs politiques par les banques.....	36
6.7 Institution d'un système de whistleblowing pour les employés des banques.....	36
7 Cinquième axe: clarifier les objectifs et sécuriser les modalités d'un futur sauvetage	37
7.1 Fixer l'objectif d'éviter le déclenchement d'une crise financière internationale.....	39
7.2 Lier la fourniture de liquidité du PLS à l'émission d'un emprunt à conversion obligatoire.....	39
7.3 Prévoir plutôt qu'improviser l'établissement temporaire (ETP).....	41
7.4 Renforcer la garantie des dépôts pour les PME et les ménages.....	42
7.5 Réviser une meilleure concurrence bancaire sur le marché suisse, comme mesure corrective du sauvetage de 2023.....	43
7.6 Se préparer à d'autres scénarios de crise: banqueur électronique ou étirement des obligations.....	44
8 Conclusion	46

¹ Rapport du Conseil fédéral sur la stabilité des banques (avril 2024), page 155. Une étude menée par des chercheur-euses de l'université de Berne aboutit également à un montant d'au moins 2,9 milliards (voir: <https://repec.vwiit.ch/dp/dp2501.pdf>).